

RAPPORT
du président du jury
Concours d'entrée au cycle de formation
des élèves-attachés d'administration hospitalière
Année 2015
-=-=-=-=-

Présenté par Patrick BROUDIC, membre honoraire de l'IGAS

Membres du Jury plénier¹

Patrick BROUDIC, président

Jean-François BOUDET, maître de conférences à l'université Paris V

Pascale DHOTE-BURGER, médecin inspecteur de santé publique,
représentant la Direction générale de l'offre de soins

Pauline FLORI, directrice d'établissement sanitaire, social & médico-social

Sylvie GONTHIER, attachée d'administration hospitalière

Valérie JOUET, représentant le directeur général
de l'École des Hautes Etudes en Santé Publique

Isabelle MONNIER, représentant le directeur général
de l'agence régionale de santé Pays-de-la-Loire

François PINCHON, attaché d'administration hospitalière

Philippe VERCELOT, directeur d'hôpital,

¹ Arrêté du 18 février 2015 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier
1/26

1. INTRODUCTION

Ce rapport a pour objectif d'éclairer sur les attentes du jury les candidats aux épreuves du concours d'entrée en formation à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP) des élèves attachés d'administration hospitalière. Il peut être mis à profit par les candidats qui ont échoué : en effet, certains de ceux qui ont réussi cette année avaient échoué précédemment, ce qui permet de juger qu'un échec peut ne pas être définitif. Les remarques formulées pourront également être prises en compte par les centres de formation pour préparer mieux encore les candidats.

Les épreuves écrites se sont déroulées, comme les années précédentes, dans trois lieux répartis sur le territoire hexagonal (Lyon, Paris et Toulouse). Des centres d'examen ont également été ouverts aux Antilles et à La Réunion. Il n'y a pas eu d'incident à déplorer dans le déroulement ces épreuves.

Les épreuves orales se sont déroulées à Paris, dans des locaux adaptés et qui ont donné satisfaction tant aux organisateurs, qu'aux candidats ou au jury.

En ma qualité de président et au nom de tous les membres du jury, je tiens à souligner la qualité de l'organisation du concours appréciée par tous et à remercier les agents pour leur disponibilité permanente et leur bienveillance à l'égard des candidats. Leur mobilisation permet au concours d'Attaché d'administration hospitalière de se dérouler au mieux des intérêts de tous et particulièrement des candidats.

Les correcteurs des épreuves écrites ont estimé très positive la correction dématérialisée de copies et l'évolution de l'application qui offre désormais la possibilité de les annoter et d'harmoniser les notes. Cette approche modernisée permet d'éviter les échanges des copies papiers. Elle a unanimement été plébiscitée et a largement facilité le travail toujours important de correction des copies.

2. LES CONDITIONS D'ACCES POUR CONCOURIR

L'accès au corps des attachés d'administration hospitalière est sanctionné par la réussite à un concours national sur épreuves ouvert selon l'une des trois modalités suivantes :

1°): Le concours externe, ouvert aux personnes titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou possédant une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes par le [décret n° 2007-196 du 13 février 2007](#) relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

2°): Le concours interne, ouvert aux fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques (étatique, hospitalière et territoriale), aux militaires et magistrats en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national, ainsi qu'aux personnes en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année du concours, de trois ans au moins de services publics effectifs. Les périodes de formation ou de stage dans une école ou un établissement ouvrant accès à un corps de la fonction publique ne sont pas prises en compte pour la détermination de cette durée ;

Les mères et pères de 3 enfants, candidats au concours externe, peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme dans les conditions fixées par le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter.

3°): Le troisième concours, ouvert aux personnes qui justifient de l'exercice, durant au moins cinq années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats est prise en compte à la condition que les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre. Les cinq années sont calculées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert.

Les ressortissants des États membres de l'Union européenne ou des autres États partie à l'accord sur l'espace économique européen autre que la France, peuvent se présenter à ces trois concours sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que pour les nationaux.

Le nombre de places offertes pour chacun des concours interne et externe ne peut être inférieur à 33 % ni supérieur à 62 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours. Le nombre de places offertes au troisième concours ne peut être inférieur à 5 % ni supérieur à 15 % du nombre total de places offertes à l'ensemble des trois concours.

Les places non pourvues à l'un des trois concours peuvent être attribuées, dans la limite du dixième des places offertes à ce concours, à l'un ou aux deux autres concours.

Pour l'année 2015, **95** postes ont été ouverts dont **50** pour le concours externe, **40** pour le concours interne et **5** pour le troisième concours.

3. LES CONSIDERATIONS STATISTIQUES GÉNÉRALES

Les aspects statistiques développés ci-après permettent de constater un certain nombre d'évolutions.

3.1. Nombre de candidats et évolution, sélectivité

Année 2015	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Admis	Sélectivité	Taux de réussite Admis/Présents
Externe	50	695	328	47,19%	126	75	4,37	22,87%
Interne	40	159	92	57,86	25	19	4,84	20,65%
Troisième concours	5	15	6	40,00%	3	1	6,00	16,67%
Total	95	869	426	49,02%	154	95	4,48	22,30%

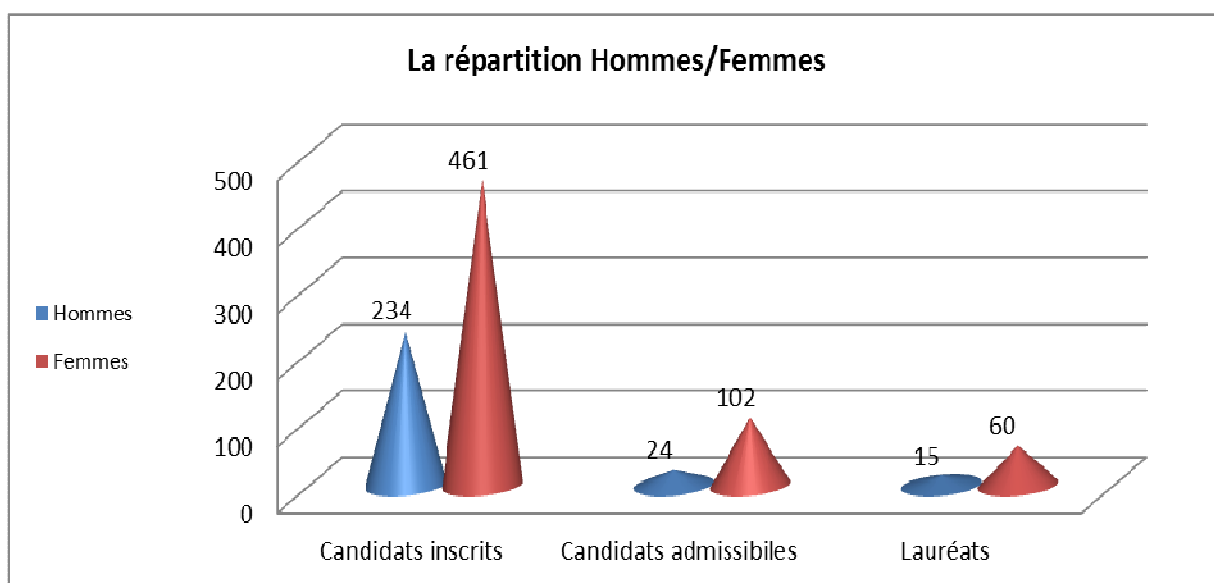
(Sources : Centre national de gestion)

Pour 2015, le nombre de candidats inscrits globalement sur les 3 concours est en hausse de 7,80% (+ 63). Chaque concours pris séparément montre une diminution de 5% (soit – 11) au concours interne alors qu'il est en augmentation de 10,65% au concours externe (soit + 67) et de 50% au troisième concours (soit + 5). L'augmentation du nombre de places (+ 5) par rapport à 2014 en est certainement la raison.

Toutefois, le jury regrette que le nombre de lauréats au concours interne soit particulièrement faible (19 lauréats pour 40 places). Afin de pourvoir tous les postes et dans la mesure où le niveau des candidats le permettait, il a donc appliqué le principe de fongibilité entre les concours au profit du concours externe (75 lauréats pour 50 places).

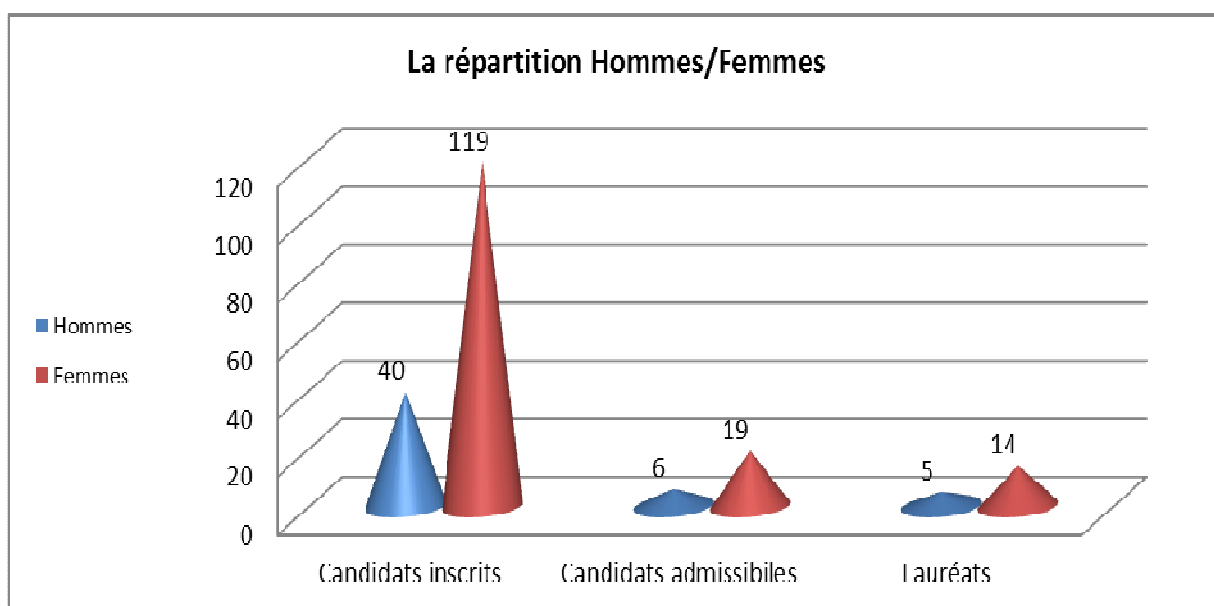
3.1. Répartition Hommes/Femmes

3.1.1. Le Concours externe



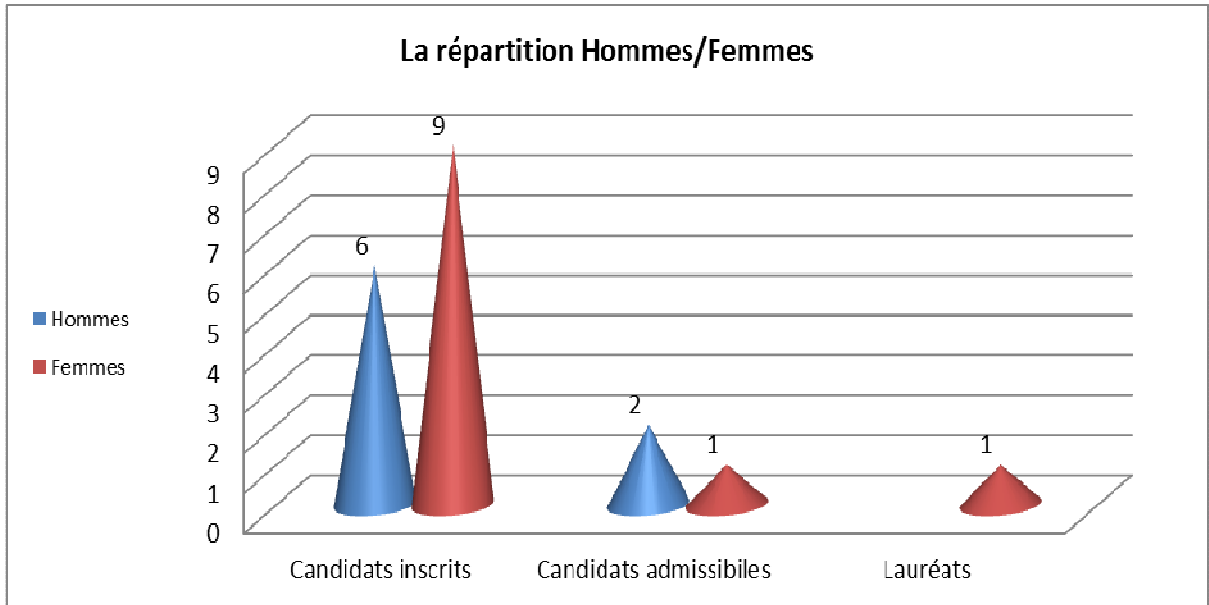
(Sources : Centre national de gestion)

3.1.2. Le Concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

3.1.3. Le troisième concours



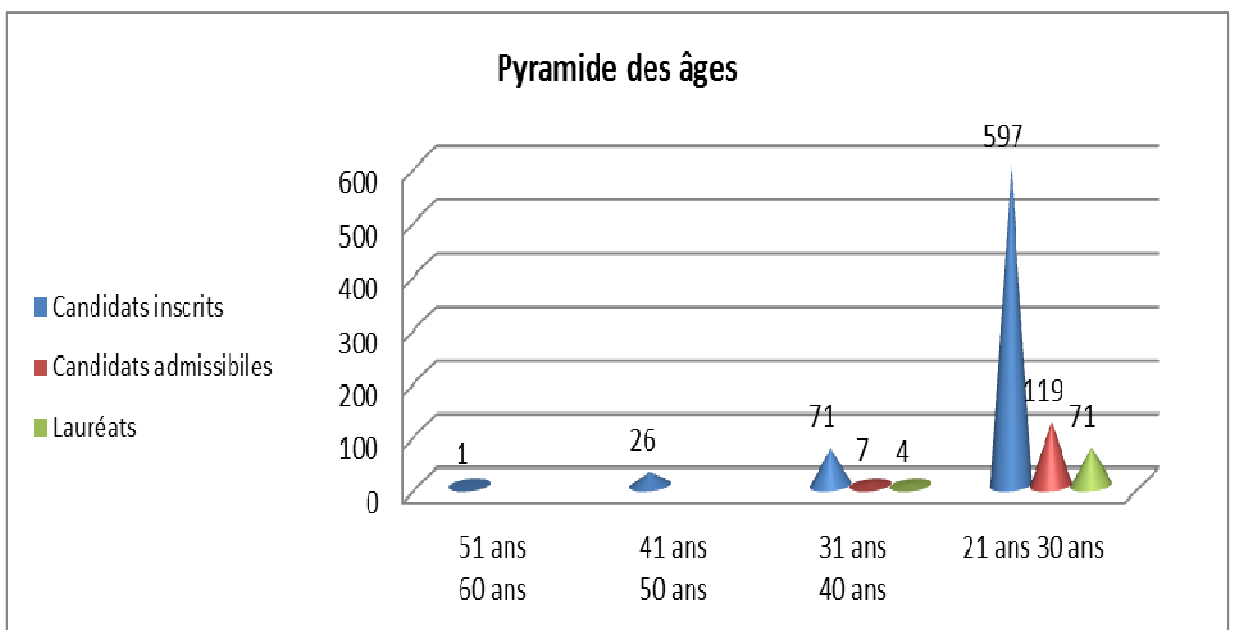
(Sources : Centre national de gestion)

La profession d'attaché d'administration hospitalière est très féminisée. Cela se retrouve dans le profil des candidats puisque pour les trois concours (externe, interne et troisième). Chez les candidats, les femmes sont près de 66% au concours externe (soit 461 sur 695), plus de 75% au concours interne (soit 119 sur 159) et 60% au troisième concours (soit 9 sur 15).

Parmi les lauréats, le constat est identique. Les femmes représentent 80% des lauréats au concours externe (soit 60 sur 75), 73% au concours interne (soit 14 sur 19). Quant au troisième concours, le seul candidat admis est une femme.

3.2. Pyramide des âges

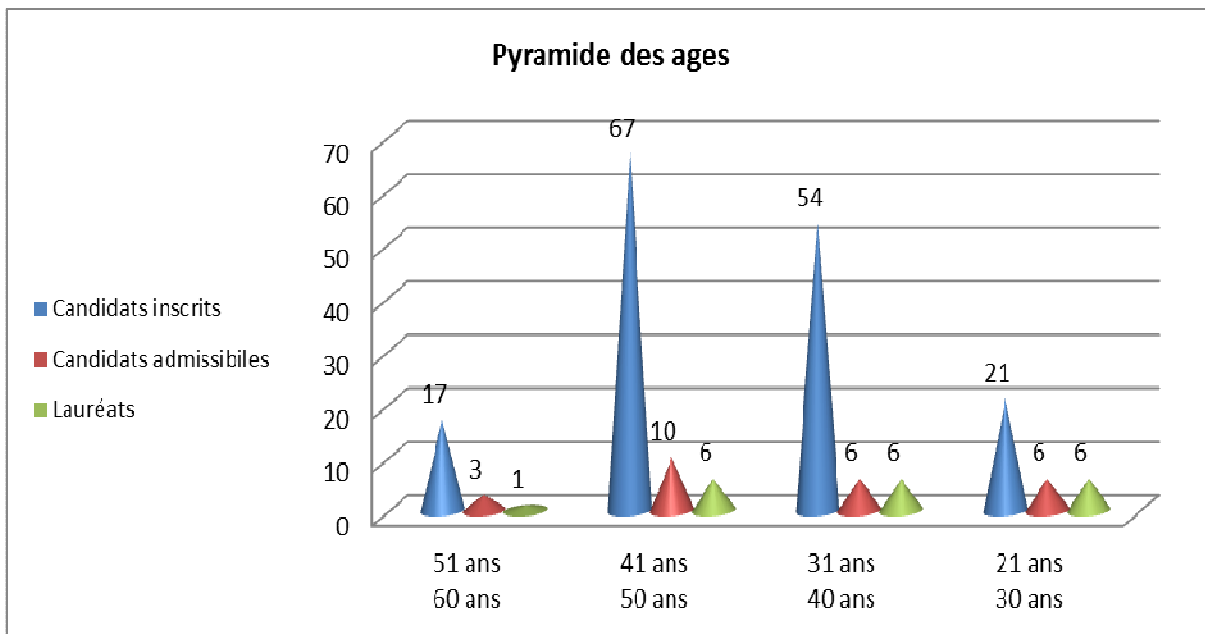
3.2.1. Le Concours externe



(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats et les lauréats au concours externe d'attaché d'administration hospitalière étant principalement étudiants, ils se classent donc très majoritairement dans la tranche d'âge 21/30 ans. Ils représentent près de 86% des candidats (soit 597 sur 695) et plus de 94% des lauréats (soit 71 sur 75).

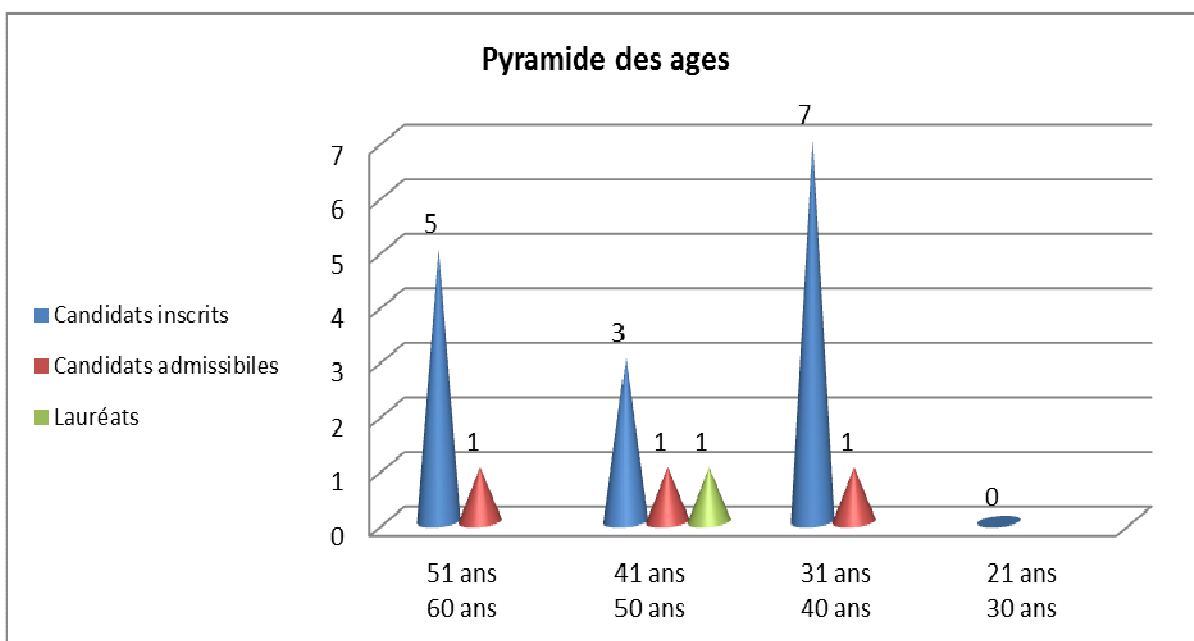
3.2.2. Le Concours interne



(Sources : Centre national de gestion)

Au concours interne, les candidats sont plus âgés qu'au concours externe. Ils se répartissent entre la tranche d'âge 31/40 ans (34% des inscrits soit 54 sur 159) et la tranche d'âge 41/50 ans (plus de 42% des inscrits soit 67 sur 159). Quant aux lauréats, ils se répartissent équitablement entre les tranches d'âge 21/30 ans, 31/40 ans et 41/50 ans (6 chacune soit près de 32%).

3.2.3. Le troisième concours

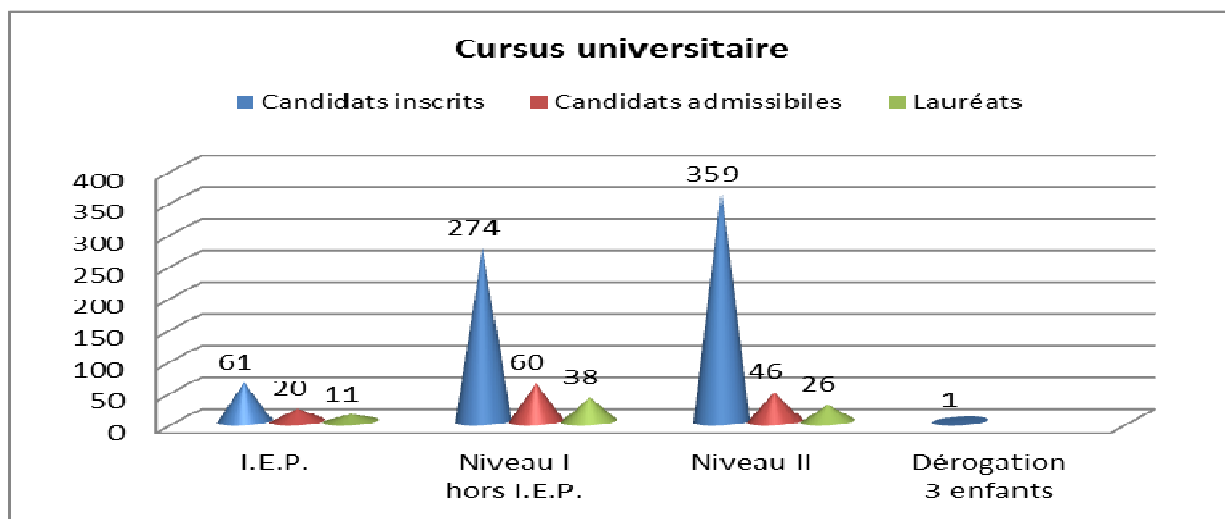


(Sources : Centre national de gestion)

Au troisième concours, les candidats inscrits sont plus âgés que les candidats aux deux autres concours. Ils sont répartis les tranches d'âge 31/40 ans (plus de 46% soit 7 sur 15), 41/50 ans (20% soit 3 sur 15) et 51/60 ans (plus 33% soit 5 sur 15). On note qu'un seul candidat est admis à entrer à l'Ecole des hautes études en santé publique. Il est situé dans la tranche d'Age 31/40 ans.

3.3. Origine des diplômes (concours externe) et des cursus professionnels (concours interne)

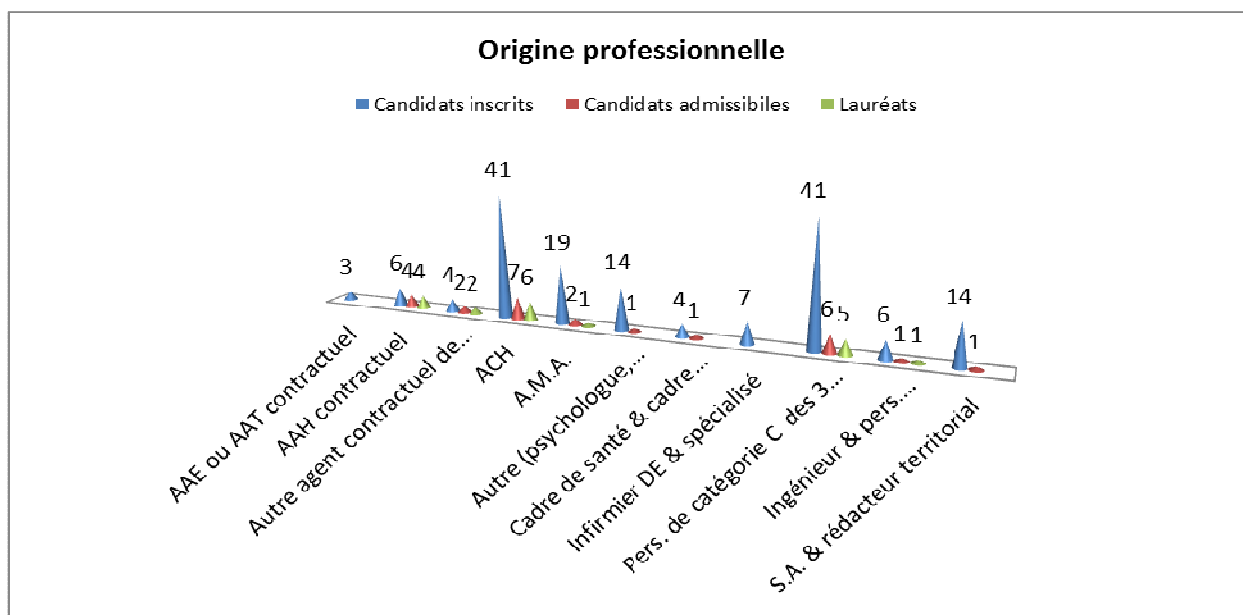
3.3.1. Origine des diplômes (concours externe)



(Sources : Centre national de gestion)

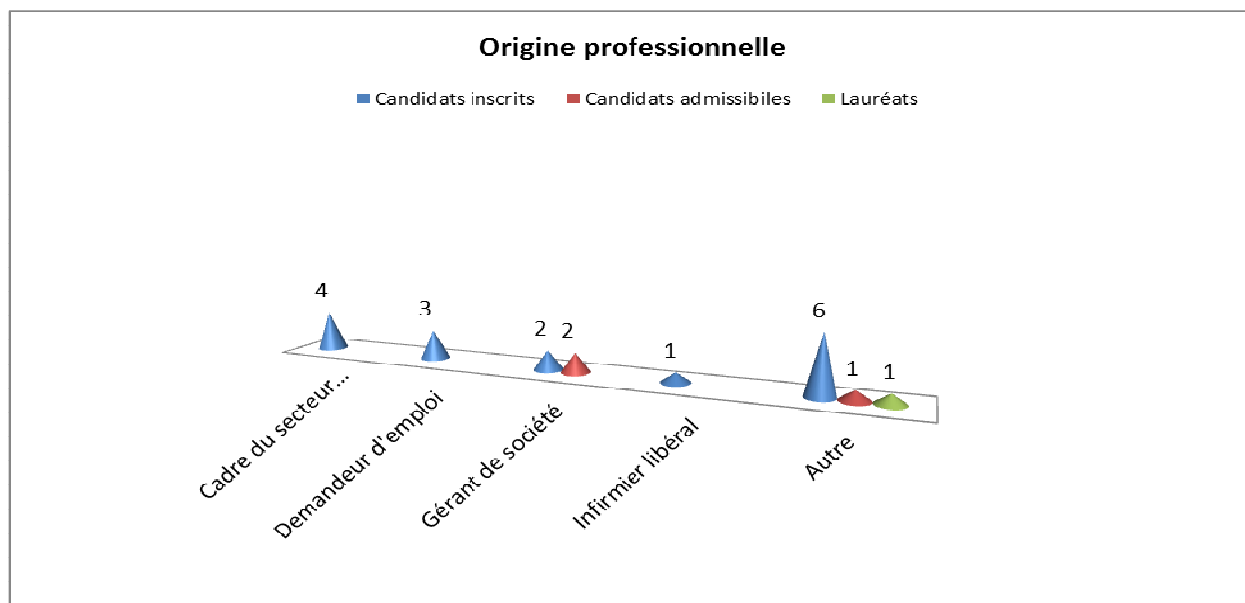
Le niveau II est requis pour se présenter au concours d'attaché d'administration hospitalière. Ils constituent 52% des inscrits (55% en 2014) soit 359 sur 695 et 35% des lauréats (46% en 2014) soit 26 sur 75. Les autres candidats sont d'un diplôme de niveau I (48%) dont 9% sont titulaires d'un diplôme d'Etudes Politiques (15,25% en 2014). Les lauréats possédant un diplôme de niveau I sont 65% (soit 49 sur 75) dont 14,50% (soit 11 sur 75) sont titulaires d'un diplôme d'Etudes Politiques (20,50% en 2014).

3.3.2. Cursus professionnels (Origine statutaire du concours interne)



(Sources : Centre national de gestion)

3.3.3. Origine professionnelle du troisième concours



(Sources : Centre national de gestion)

Les candidats du troisième concours sont issus du secteur privé. Ils sont soit gérant de société soit cadre. Quelques-uns sont demandeur d'emploi.

4. LE CONCOURS

4.1. Les épreuves écrites

4.1.1. Les épreuves de culture générale

4.1.1.1. La dissertation

Elle consiste en une épreuve rédigée en quatre heures (coefficient 4) portant sur un sujet d'ordre général relatif à l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels en France et dans le monde permettant d'apprécier l'aptitude du candidat à exprimer, sur le sujet proposé, tant une analyse des faits et des événements qu'une interprétation personnelle et argumentée.

Pour le concours 2015, deux thèmes étaient proposés, le premier « *La déontologie* » devait être traité par les candidats du concours externe ; le second « *Egalité de territoires, égalités des populations* » devait être traité par les candidats du concours interne et du troisième concours. Dans les deux cas, l'objectif était destiné à permettre à tous les candidats de mettre en avant leurs aptitudes à montrer leur capacité à en comprendre la complexité.

Sur la forme, le jury constate que certains candidats se présentant à un concours de catégorie A ne maîtrisent pas encore la méthode de la dissertation qui doit impérativement comprendre une structure claire (introduction, un plan se découpant en deux voire trois parties et une conclusion). De plus, il est inadmissible de trouver dans les copies des fautes d'orthographe et de syntaxe qui nuisent à la compréhension de l'argumentation et qui pénalisent automatiquement les candidats.

Sur le fond, le jury attendait, pour le sujet du concours externe, une réflexion qui induisait inévitablement une définition au moins dans l'introduction du mot-clé : « déontologie ».

Ainsi, la déontologie est, selon le dictionnaire « Larousse » un ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et leurs clients et le public. Ce mot peut donc s'appliquer à différents domaines professionnels (santé, justice,).

De ce fait, les candidats pouvaient dérouler leur réflexion et aboutir à un plan cohérent. Néanmoins, certains sont passés à côté d'éléments importants dans le développement de leur argumentation. D'autres ont eu des difficultés à définir la notion de déontologie ce qui a logiquement nui à leur raisonnement.

Le jury attendait des candidats qu'ils exploitent des exemples précis et pertinents sur lesquels ils pouvaient s'appuyer pour développer leur réflexion et leurs arguments.

La notion d'égalité est large puisqu'elle peut signifier « équivalence », « constance », « régularité », « uniformité », mais également « absence de discrimination entre les êtres humains, sur le plan de leurs droits ». Dans ce cas, il convenait donc de relier le terme « égalité » avec les deux autres mots du sujet ; « territoire » et « population ».

Les candidats devaient donc être à même de démontrer leur réflexion et de parvenir à un plan cohérent en deux parties qui n'était pas nécessairement celui induit par le sujet lui-même. Malheureusement, nombre de candidats n'ont pas fait ce travail préalable qui ne leur a pas permis de développer leur raisonnement. Inévitablement cela a eu des incidences dans leur note.

In fine, le jury rappelle que la cause de l'échec de nombreux candidats résulte dans leur précipitation. Il est donc conseillé de prendre le temps nécessaire pour reformuler le sujet, définir les concepts, dégager une problématique et établir un raisonnement pour en déduire le plan permettant de dérouler le cheminement du devoir.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	328	01,00	17,00	09,35

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	92	04,00	16,00	09,65

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Dissertation	6	08,25	12,00	10,04

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.1.2. La rédaction de note

Pour cette épreuve d'une durée de quatre heures (coefficient 4), il s'agit, à partir d'un dossier, de vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'une question relative à l'organisation et à la gestion dans le domaine sanitaire, social et médico-social.

Pour 2015, le jury avait choisi comme sujet : «*Votre supérieur hiérarchique vous demande de rédiger une note présentant les alternatives à l'Hospitalisation, ses enjeux et ses conséquences sur l'hôpital* ».

Globalement, le jury n'a pas constaté de problème de compréhension globale des documents. Ceux-ci étaient d'ailleurs d'accès facile puisque le dossier consistait pour l'essentiel en articles de presse et ne comportait très peu de documents juridiques.

Sur le fond, le niveau des copies est très inégal mais le jury a constaté que le sujet a été bien cerné et la majorité des copies était structurée. Par contre, peu de copies retracent une réelle réflexion à l'échelle des enjeux des alternatives à l'hospitalisation. Certaines sont restées très descriptives, n'ont traité que partiellement le sujet ou se sont limitées à une synthèse document par document. Quelques bonnes copies toutefois ont traité le sujet avec hauteur et dans sa globalité.

Sur la forme, certaines copies présentaient beaucoup de fautes d'orthographe mais en nombre moindre que les années précédentes. A juste titre, elles ont été sanctionnées car on ne peut attendre d'un attaché qu'il produise des écrits qui devront être systématiquement corrigés.

Enfin, certains candidats ont oublié que l'épreuve de rédaction de note n'est ni une note de synthèse, ni un résumé de différents documents, mais au contraire un document d'aide à la décision d'où la référence au supérieur hiérarchique dans l'intitulé du sujet.

Le candidat doit donc restituer l'ensemble des informations contenues dans le dossier de façon organisée et hiérarchisée et formuler des propositions dans le cadre de solutions possibles. Il doit en outre proposer un plan d'action de mise en œuvre des solutions préconisées.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	328	05,00	16,00	09,91

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	92	03,00	16,50	08,67

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Rédaction de note	6	07,00	12,00	10,04

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2. Les épreuves techniques écrites

Elles comprennent 6 matières au choix du candidat au moment de son inscription (droit hospitalier, droit public, finances publiques, histoire, législation de sécurité sociale et d'aide sociale et sciences économiques).

Un choix judicieux de l'épreuve technique, assorti d'une préparation sérieuse, permet d'obtenir une note correcte et renforce ainsi les chances d'être admissible. Une note très sensiblement supérieure à la moyenne peut, le cas échéant, compenser une relative faiblesse dans les deux premières épreuves.

Les futurs candidats au concours d'attaché d'administration hospitalière trouveront ci-après pour chacune des matières, les notes obtenues par les candidats du concours 2015 ainsi que les éléments d'appréciation des jurys.

4.1.2.1. Droit hospitalier ;

Le sujet de l'épreuve de droit hospitalier était « *Les pôles dans l'organisations des pouvoirs à l'hôpital* ».

Le jury a constaté cette année un niveau général relativement faible des candidats à l'épreuve écrite de droit hospitalier.

Alors que le sujet est au cœur de l'organisation hospitalière, ce dernier a été difficilement traité par les candidats qui n'en maîtrisaient pas les tenants et les aboutissants. De ce fait, le jury a constaté de nombreuses inexactitudes.

Cela peut en partie se comprendre pour les candidats du concours externe qui ne maîtrisent pas parfaitement les arcanes de la vie hospitalière, il n'en demeure pas moins que lorsqu'on se prépare à un concours visant à intégrer la fonction publique hospitalière, on peut avec un peu de curiosité avoir une idée de l'organisation des pouvoirs à l'hôpital (directeur chef d'établissement, directoire, conseil de surveillance, président de la commission médicale d'établissement, chef de

pôle, cadre administratif et cadre paramédical de pôle, etc....) et de leur interaction (nomination du chef de pôle, durée de son mandat,).

S'agissant des candidats du concours interne, nombre d'entre eux ont une formation préparatoire. On pouvait donc s'attendre à ce que les copies et le niveau des candidats soient meilleurs. Or, il n'en a rien été. En toute logique le résultat est très moyen même si quelques copies ont été de bon niveau.

Enfin, il faut rappeler aux candidats que, comme dans toute dissertation, celle de droit hospitalier doit comporter un plan en deux parties avec une introduction et une conclusion. Cela n'a pas toujours été le cas.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	66	00,75	14,50	7,77

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	34	04,75	13,25	08,16

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	3	06,50	07,50	07,17

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2.2. Droit public:

Le sujet de l'épreuve de droit public s'intitulait « *Acte administratif unilatéral et contrat de droit public.* ». La principale difficulté rencontrée dans les copies a été la la problématisation du sujet. De même, le niveau des connaissances s'est révélé relativement insuffisant eu égard au niveau attendu.

Certaines copies se sont parfois même révélées être totalement hors du sujet. A l'inverse, essentiellement au concours externe, le jury a eu le plaisir de lire et de corriger des copies d'un très bon niveau.

Il apparait finalement que le niveau des candidats à cette épreuve est apparu globalement très moyen et souvent trop scolaire pour des candidats qui visent à occuper un poste de catégorie A.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	105	01,25	16,00	08,06

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	12	06,00	12,50	08,02

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.3. Finances publiques ;

Le sujet de l'épreuve de finances publiques posait la question de « *L'autonomie locale* ». Le jury a relevé le bon niveau général des candidats tant au concours interne qu'au concours externe. Toutefois, quelques difficultés dans la rédaction et la compréhension du sujet ont entraîné de nombreux hors sujets.

Le jury se félicite de la bonne maîtrise du droit des finances publiques par la majorité des candidats. Elle était cependant très insuffisante dans certaines copies, ce qui explique en partie que les notes moyennes des deux concours soient inférieures à 10,00/20.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	21	03,00	16,25	09,63

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	14	05,00	16,00	09,13

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.4. Histoire ;

« Les fractures religieuses au XVIème siècle « » étaient le sujet d'histoire. Comme chaque année, les correcteurs louent certaines bonnes copies. A l'inverse, les remarques sont parfois sévères et mettent clairement en évidence un hiatus entre les candidats qui savent mobiliser de solides connaissances en histoire, et les autres.

Les prestations des candidats révèlent d'importantes lacunes d'histoire et un manque de raisonnement dans l'analyse. Beaucoup de copies confondent l'essentiel et l'accessoire et sacrifient la fin de la période au profit du début.

Le jury souhaite insister ici sur l'absolue nécessité pour les candidats d'une maîtrise des connaissances fondamentales (chronologie, grands processus politiques et sociaux, etc.) qu'appelle particulièrement ce sujet sur la réforme et la contreréforme.

Les critères d'évaluation se sont appuyés sur la maîtrise des opérations historiques suivantes:

- problématisation,
- périodisation,
- contextualisation,
- maîtrise des contenus (sans que pour autant une approche exhaustive des faits ait été exigible).

Les meilleures copies sont donc celles qui combinent ces quatre éléments. Il est attendu des autres, au moins, un effort de raisonnement qui caractérise la discipline historique : les plans sont souvent décevants, laissant transparaître de réelles difficultés d'organisation des idées et de construction d'une démonstration.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Histoire	9	02,50	17,00	08,72

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.1.2.5. Législation sociale et aide sociale ;

Le sujet était intitulé « Assurance maladie obligatoire et assurance maladie complémentaire ». D'un point de vue formel, quel que soit le concours, beaucoup trop de copies comportent un nombre important de fautes d'orthographe et/ou de français. Une telle absence de maîtrise des fondamentaux n'est pas acceptable de la part de candidats à un concours de catégorie A.

Les correcteurs déplorent également l'absence de plan ou des devoirs peu soignés, voire carrément illisibles. Cette année encore, le décryptage de certaines copies s'est révélé éprouvant (d'autant plus que les candidats ne sont pas sans savoir qu'elles sont désormais dématérialisées...) et pèse nécessairement sur la note attribuée. Enfin, le plan choisi n'est pas toujours adapté et la solution de facilité (I-AMO, II-AMC) ne permet bien entendu pas de développer une véritable réflexion, ni de résoudre une problématique !

Le nombre de copies corrigées a nettement progressé par rapport à l'an dernier. La qualité de celles-ci n'a malheureusement pas connu la même courbe ascendante.

Concours externe

Alors que le sujet ne révélait aucune difficulté particulière, de trop nombreux devoirs dénotent d'une absence totale de connaissances précises, en particulier sur l'assurance maladie complémentaire. Dans ces conditions, les candidats s'efforcent de masquer ou de remplir en transformant la question posée (tendance nette à traiter plutôt de l'accès aux soins...) ou en accordant une place excessive, et parfois exclusive, à certains aspects du sujet sans doute mieux maîtrisés (CMU en particulier).

Des références à l'actualité étaient attendues et font fréquemment défaut. Si la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 apparaît bien dans une majorité de devoirs, celle du 27 janvier 2014 est quasi-toujours oubliée. La réforme des contrats responsables n'est pas souvent mentionnée.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	83	02,00	17,00	08,12

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne

Les remarques formulées à propos du concours externe s'appliquent avec encore davantage d'acuité pour le concours interne. Cette année encore, une réelle différence de niveau entre les candidats est perceptible. Le plus souvent, les copies du concours interne s'apparentent à une récitation de fiches, plus ou moins bien comprises, sans véritable problématique et où se succèdent les généralités (Beveridge, Bismarck, Laroque, etc ...).

Le sujet proposé n'est pas toujours compris, certains devoirs traitant des retraites complémentaires ... Quant à l'actualité, elle se résume le plus souvent à la généralisation du tiers payant, dont le lien avec la question posée est ténu.

Enfin, l'attention des candidats est, une fois de plus, attirée sur le fait qu'il s'agit d'une épreuve de droit (certes social !), et non de sciences politiques, et qu'une dissertation bâtie sur aucun élément juridique précis ne répond donc pas aux exigences de l'épreuve.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	27	03,00	18,00	08,57

(Sources : Centre national de gestion)

4.1.2.6. Sciences économiques ;

Le sujet de l'épreuve de sciences économiques portait sur « *Les politiques fiscales et les stratégies d'entreprise* ». Dans l'ensemble le niveau des candidats est moyen. Toutefois, quelques copies étaient excellentes et attestaient d'une très bonne maîtrise du raisonnement économique.

Le jury note que, globalement, les copies des candidats du concours externe étaient bien meilleures que celles des candidats du concours interne.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	44	05,00	17,00	10,14

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	4	07,00	14,00	10,38

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2. Les épreuves orales

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes, grâce à une organisation efficace et réactive. Les candidats étaient particulièrement motivés et avaient conscience de l'importance de chaque épreuve.

Le jury a regretté la désinvolture de quelques candidats qui n'ont pas signalé leur absence aux épreuves portant ainsi préjudice à d'autres candidats qui auraient pu avoir des emplois du temps plus adaptés à leurs contraintes.

Les jurys des épreuves techniques ont été surpris par les faibles connaissances de certains candidats alors même qu'ils avaient le choix entre plusieurs matières.

4.2.1. L'entretien avec le jury

Pour le jury, cette épreuve vise à apprécier la personnalité du candidat, son potentiel et sa motivation à exercer les fonctions d'attaché d'administration hospitalière. Dans un premier temps, le candidat commente un texte portant sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux d'actualité qu'il a tiré au sort (durée maximale : quinze minutes après une préparation de quinze minutes).

Dans un second temps, les candidats au concours externe échangent avec le jury sur leur parcours universitaire et/ou professionnel ainsi que sur leurs motivations. Pour ce faire, le jury dispose de leur curriculum vitae (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat ;).

Les candidats au concours interne ou au troisième concours échangent sur leur parcours et leurs acquis professionnels. Pour ce faire, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats (durée maximale : quinze minutes, dont cinq minutes au plus de présentation par le candidat ;).

L'objectif de cette épreuve est de permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, son potentiel et sa motivation à exercer les fonctions d'attaché d'administration hospitalière. Le jury a donc été attentif à cerner les éléments de savoir, de « savoir-être » et d'aptitudes requises d'une personne qui postule à un emploi de catégorie A.

Pour cette épreuve, le jury souhaite mettre l'accent sur les points suivants :

- Si les meilleurs candidats ont à l'égard du jury les attitudes qu'on peut attendre d'eux, qu'il s'agisse de l'attitude corporelle (mains posées sur la table, buste droit ...) ou du mode d'expression (sobriété, distance ...), ce n'est pas le cas de tous. Certains candidats ont pu avoir une attitude relâchée, un langage parfois familier ou, dans certains cas peu nombreux, une recherche de complicité avec le jury. Il s'agit là de points qui mériteraient d'être travaillés dans les cycles préparatoires. Il s'agit aussi d'éléments révélateurs de la personnalité qui peuvent interroger sur leur compatibilité avec les attitudes qu'on est susceptible d'attendre de fonctionnaires hospitaliers dans un contexte professionnel.

- Concernant la première partie de la conversation avec le jury – commentaire d’un texte sur les problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux – un nombre important de candidats au concours externe ont une connaissance des sujets traités qu’on peut attendre de non professionnels et qui attestent de l’attention qu’ils ont porté aux questions d’actualité. On peut cependant regretter que certains candidats se soient cantonnés à paraphraser le texte qui leur avait été proposé et que d’autres aient insuffisamment structuré leur propos. En réponse aux questions du jury, un nombre non négligeable de candidats au concours externe ont mis en évidence une méconnaissance du fonctionnement du système de santé, social et médico-social manifestant un intérêt insuffisant pour le secteur dans lequel ils exercent leur activité professionnelle.
- Concernant la seconde partie de la conversation – présentation du parcours de formation et des expériences professionnelles - les candidats, dans leur très grande majorité ont sérieusement préparé leur exposé, généralement clair et complet. Cependant, nombre de candidats au concours interne se sont montrés insuffisamment capables de valoriser leur parcours professionnel et leurs compétences. Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à démontrer leur motivation pour rejoindre la fonction publique hospitalière, certains n’en faisant pas réellement état, d’autres se montrant peu convaincants.

D’une manière générale, les C.V. sont correctement présentés, s’inspirant souvent de documents standards, mais ils se limitent fréquemment à une description du parcours universitaire, aux diplômes obtenus, à une liste de stages, de travaux d’été, d’activités associatives assorties de quelques commentaires. Le jury aurait souhaité que les acquis de ces parcours, dans l’optique d’une insertion professionnelle, soient plus développés, de même que les motivations.

Les mêmes constats peuvent être faits pour les dossiers de reconnaissance des acquis de l’expérience professionnelle (RAEP) ; la partie valorisation des acquis de l’expérience est souvent trop synthétique, de même que les motivations. Dans quelques dossiers, il est difficile de situer la place du candidat dans la chaîne de décision de la structure où il est en fonction.

Pour ces deux documents, le jury estime qu’un bon niveau de qualité est exigible, car ceux-ci sont réalisés en temps libre, avec la possibilité de disposer d’une documentation abondante et de conseils avisés.

Concours externe :

Nature de l’épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	126	04,00	17,00	11,53

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l’épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	25	05,00	15,5	10,94

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours:

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Entretien avec le jury	3	07,00	13,50	11,00

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2. Les épreuves techniques

4.2.2.1. Droit hospitalier

Le jury de droit hospitalier a considéré que, s'agissant d'une matière technique et juridique, les candidats devaient avoir des connaissances précises. Ainsi, les candidats qui traitaient leur sujet et qui répondaient aux questions de manière trop généraliste ont été sanctionnés. Les candidats qui avaient une parfaite maîtrise technique associée à une réflexion sur le droit hospitalier ont eu d'excellentes notes.

Le jury a été très surpris par le nombre de candidats dont les connaissances s'arrêtaient aux thèmes de la coopération, des autorisations et de l'organisation régionale de la santé. Les thématiques liées aux droits des patients, au dossier patient, aux statuts des personnels médicaux et non médicaux, aux hospitalisations sous contraintes, aux marchés publics à l'hôpital notamment sont globalement peu maîtrisés. Surtout, s'agissant du concours national d'Attaché d'administration hospitalière, la composition, on peut déplorer que le fonctionnement et le rôle des instances aient été rarement connus, de même que le rôle des pôles. A contrario, le projet de loi de modernisation de notre système de santé (et donc les Groupements hospitaliers de territoire), qui ne figurait pas encore au programme était spontanément évoqué - et maîtrisé - par les candidats.

Enfin, le jury a sanctionné les candidats qui abusaient d'une terminologie et d'un mode d'expression qui sont habituellement ceux de « consultants » qui visent à masquer la faiblesse de leurs connaissances techniques.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	52	03,00	16,00	10,30

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit hospitalier	11	07,00	18,00	11,09

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.2. Droit public

Le jury a constaté cette année un niveau général correct des candidats en droit public. Seul un candidat n'ayant pas été capable de traiter le sujet proposé.

Dans l'ensemble, les notions fondamentales sont maîtrisées (source du droit public, droit constitutionnel, organisation administrative, juridiction administrative activité administrative, droit de la fonction publique, droit de l'UE).

La majorité des candidats a montré qu'elle avait préparé cet examen avec sérieux. Les candidats ont fait preuve d'une expression orale et d'un positionnement face aux questions posées tout à fait satisfaisant, répondant pleinement aux attentes du jury.

Une minorité de candidats (huit) a toutefois montré un niveau insuffisant eu égard aux niveaux exigés d'un concours de catégorie A, répondant de façon très approximative aux questions posées, et faisant preuve d'un certain manque d'assurance.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	24	05,00	18,00	12,24

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Droit public	7	07,00	18,00	11,67

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2.3. Finances publiques

Hormis quelques cas problématiques, le jury a estimé que des candidats au concours externe ont montré une bonne maîtrise de la matière et que leur niveau était globalement très bon.

Le niveau des candidats au concours interne est plus hétérogène. L'essentiel d'entre eux - et même si certains candidats ont montré qu'ils n'avaient pas fait le travail de révision nécessaire - est globalement satisfaisant. Certains candidats se sont révélés d'un très bon niveau.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques	14	08,00	17,00	12,40

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Finances publiques		05,00	11,00	08,00

(Sources : Centre national de gestion)

Troisième concours :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2.4. Histoire

Concours externe :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

4.2.2.5. Législation sociale et aide sociale

Le jury déplore le niveau inégal des candidats et, majoritairement, le peu de connaissances sur la matière.

Plusieurs candidats se sont montrés totalement incapables de traiter les sujets proposés, pourtant assez généraux (par exemple « la loi du 20 janvier 2014 » sur les retraites). Certaines notions de base ne sont pas maîtrisées (contrats responsables, modulation des allocations familiales en fonction des ressources, obligation alimentaire ...) et certains chapitres du programme semblent avoir été négligés (risques professionnels, contentieux, aide sociale).

Malgré tout, quelques candidats, surtout en externe, ont démontré que l'épreuve était parfaitement abordable, à condition d'avoir révisé sérieusement, et ont pleinement répondu aux attentes du jury, réalisant des performances parfois excellentes.

Malheureusement, d'une manière générale, le niveau d'ensemble demeure très insuffisant par rapport aux exigences d'un concours administratif de catégorie A.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	31	03,00	18,00	10,00

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Législation de sécurité sociale et aide sociale	5	05,00	10,00	08,57

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.2.6. Sciences économiques

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Sciences économiques	4	10,00	15,00	12,75

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.3. Les épreuves de langues

Pour l'épreuve de langue, les candidats doivent être capables de soutenir une conversation courante dans la langue choisie, le niveau de connaissance requis étant :

- pour le concours externe, équivalent à deux années d'études après le baccalauréat (études non spécialisées en langue) ;
- pour le concours interne et le troisième concours, équivalent au baccalauréat.

4.2.3.1. Allemand

Cette année encore l'actualité a fourni de nombreux sujets pour proposer des articles de presse germanophone pour le concours d'attaché d'administration hospitalière : les réfugiés, la pauvreté, l'écologie, la crise économique et ses conséquences sociales ...

Le jury d'allemand exprime sa satisfaction d'écouter des candidats, bien informés, capables de restituer le contenu résumer le texte qui leur est soumis et d'en faire un court commentaire personnel. Il a aussi apprécié d'entendre des exposés dits dans une langue correcte, aussi fluide que précise pour certains. Les candidats s'étaient manifestement préparés à cette épreuve et ont été capables de développer et d'étayer des réflexions originales - toujours en allemand - .

Au cours de l'entretien, le jury a eu aussi un grand plaisir de voir se révéler de vraies personnalités, porteuses d'initiatives et d'idées prometteuses.

Le jury veut en tout cas encourager les futurs candidats à cultiver l'allemand qui reste la langue la plus parlée dans l'Union européenne !

Concours externe :

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Allemand	6	11,00	18,00	12,75

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.3.2. Anglais

L'épreuve d'anglais pour le concours d'admission au cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière, repose sur la compréhension d'un texte dont la présentation orale par les candidats, est suivie d'un entretien avec le jury.

Les textes proposés sont contemporains (couvrant les trente dernières années) et sont extraits de différentes sources : nouvelles, romans, et articles de journaux anglais ou états-uniens. Ils abordent des sujets très variés touchant à la culture anglo-saxonne, ou à des thèmes d'actualité tels que les questions de société, d'immigration, de justice, d'économie, de médias, de mondialisation, d'éthique, de sciences, d'environnement. Pour le concours externe, les textes choisis sont plus longs et comportent un vocabulaire plus riche.

Chaque candidat est évalué sur sa maîtrise de la langue anglaise en s'appuyant sur la compréhension écrite (présentation structurée et commentée du texte), la compréhension orale (questions du jury), l'expression orale (prononciation, syntaxe, vocabulaire et grammaire), et enfin, la lecture et la traduction (spontanée) d'un extrait du texte. Cette évaluation exige donc un niveau de compréhension et d'expression correcte de la langue et un bagage culturel assez solide, permettant au candidat de faire des liens avec des faits de société passés ou actuels, de son environnement proche ou lointain.

L'essentiel de l'épreuve vise à juger le niveau d'anglais oral du candidat mais aussi sa capacité de communication et d'interaction avec le jury au cours de l'entretien (aisance, spontanéité et fluidité).

Le jury déplore que les candidats présentant le concours interne ou le 3^e concours, ne soient manifestement pas ou peu préparés à l'épreuve, contrairement aux candidats présentant le concours externe. En effet, la moyenne des notes obtenues à l'issue de l'épreuve interne n'est que de 8,93/20, alors qu'elle est bien supérieure (12/20) pour l'épreuve externe (cf. tableaux ci-après).

La plupart des candidats au concours externe a de toute évidence une bonne maîtrise de la langue du fait de leurs études récentes comprenant souvent des stages effectués à l'étranger ou dans différents pays anglophones, ou du fait qu'ils exercent des activités impliquant des relations en anglais. D'autres candidats montrent un niveau de maîtrise moindre tout en étant correct, car ayant appris l'anglais au niveau secondaire ou à l'université, et n'ayant pas l'occasion de le pratiquer.

Pour ces deux catégories de candidats, les consignes ont été suivies et ils ont été capables de s'exprimer et de communiquer mise à part quelques lacunes de vocabulaire ou quelques fautes de syntaxe ou de conjugaison. Les textes choisis par le jury ont été pour la plupart, assez bien compris et les candidats ont été capables de les commenter et d'élargir la discussion dans des domaines très différents. La qualité de l'argumentation est toute fois plus nuancée et plus fine pour les plus performants.

En revanche, pour la plupart des candidats au concours interne, et une minorité au concours externe, le niveau est inférieur à celui attendu. Bien souvent, les candidats se limitent à une impression de « se débrouiller en anglais », faisant appel à une gestuelle ou à une succession de mots sans réelle syntaxe. De plus, cette épreuve bien qu'elle soit de nature orale, suppose que les candidats soient capables d'analyser des textes, et d'en présenter les idées principales selon un plan structuré, ce qui n'a pas été le cas pour certains.

En conclusion, on ne peut que conseiller aux candidats d'enrichir leur vocabulaire et d'approfondir la syntaxe anglaise, de développer les outils nécessaires à l'analyse et au commentaire de textes et surtout de lire et de parler le plus souvent possible en anglais.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	104	02,00	19,00	12,06

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	23	03,00	18,00	08,93

(Sources : Centre national de gestion)

Le troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Anglais	3	05,00	13,00	10,00

(Sources : Centre national de gestion)

4.2.3.3. Espagnol

Pour le concours d'accès au cycle de formation des élèves attachés de la fonction publique hospitalière, l'épreuve orale d'espagnol comporte le commentaire d'un texte en langue espagnole, suivi d'un exercice de lecture et de traduction. Le jury n'a proposé cette année que des articles de presse d'actualité comportant des thèmes très divers du monde hispanique

Les candidats les mieux préparés ont une bonne maîtrise de la langue espagnole et une connaissance de l'actualité du monde hispanique comme de l'actualité mondiale.

Le jury veut féliciter les performances des candidats reçus, et encourager ceux qui ne l'ont pas été cette année à se préparer avec précision aux épreuves de langue. En effet, le jury tient à souligner que les candidats qui ont travaillé toute l'année, faisant une mise à niveau de langue, et qui ont sérieusement lu la presse de langue hispano-américaine et acquis les outils méthodologiques pour faire le commentaire de texte en espagnol ont été capables d'avoir d'excellentes notes.

A l'inverse, l'échec à cette épreuve est dû au manque de maîtrise de la langue espagnole, à une méconnaissance de la méthodologie du commentaire de texte et/ou à un problème de compréhension du document faute d'outils lexicaux. Pour ces personnes voici quelques conseils afin de les aider à une meilleure préparation pour l'année prochaine.

L'épreuve du commentaire de texte en espagnol porte sur tout type de support (articles de presse ou textes de littérature ou civilisation) provenant aussi bien d'Espagne que d'Amérique Latine. S'il est certain que, pour aborder cette épreuve, les candidats doivent mobiliser les connaissances de culture hispanique générale acquises tout au long de leur formation secondaire et ou universitaire, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une épreuve essentiellement technique, pour laquelle on attend des candidats une bonne maîtrise de la méthodologie du commentaire de texte, et une bonne culture générale du monde hispanique.

Une autre attente fondamentale des membres du jury d'espagnol est bien sûr, une bonne maîtrise de la langue espagnole. Ce qui suppose une connaissance et un emploi pertinent des outils techniques d'analyse, et un certain recul critique vis-à-vis du texte, à pouvoir établir des parallélismes entre la culture espagnole et celle de la France. Or, force est de constater que le niveau linguistique de certains candidats est quelque fois mauvais (manque de pratique, de connaissances lexicales – certains mots courants sont méconnus ou confondus - grosses lacunes syntaxiques, méconnaissance des conjugaisons – barbarismes, beaucoup de fautes de temps – tournures « françaises », néologismes.)

Les candidats sont donc invités à travailler et à s'entraîner très sérieusement à cette épreuve orale. Ensuite, le jury ne saurait assez recommander aux candidats, durant leur préparation de lire en abondance tout type de littérature, espagnole et latino-américaine, et des articles des journaux.

Enfin, il est nécessaire d'avoir quelques éléments de contexte géographique, historique et sociopolitique de la région pour une compréhension plus fine des textes eux-mêmes.

Concours externe :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus bass	la plus haut	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Espagnol	16	05,00	19,00	12,14

(Sources : Centre national de gestion)

Concours interne :

Le faible nombre de candidats admissibles ayant passé cette épreuve n'est pas suffisamment exhaustive pour faire apparaître les éléments statistiques. Il ne permet pas non plus de tirer des enseignements particuliers.

5. CONCLUSION

Depuis l'introduction, en 2012, d'un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et des aptitudes professionnelles à exercer ou non des fonctions avec les responsabilités qu'elles induisent, fondé sur des critères professionnels, le grand oral est assimilable à un entretien de recrutement, les questions de culture générale étant devenues minoritaires. Il est axé sur les qualités humaines, comportementales et managériales des candidats qui devront composer, une fois en poste, avec de nombreuses cultures socioprofessionnelles et tenir compte de toutes les composantes de l'établissement où ils exerceront (politique, tutelle, médecins, soignants, organisations syndicales, universitaires, et surtout le patient).

Les résultats du concours 2015 démontrent qu'une majorité de candidats admis au concours, spécifiquement au concours externe, est dotée d'un très bon niveau pour permettre d'aborder sans difficulté la formation qu'ils vont suivre à l'École des Hautes Etudes en Santé Publique et d'amorcer ensuite sans problème majeur leur carrière d'attaché d'administration hospitalière.

Cela étant, le jury rappelle que le concours doit lui permettre de détecter les candidats qui sont dotés d'une bonne capacité d'écoute et d'une réelle faculté de jugement et d'écarter ceux qui n'en disposent pas.

Le 12 février 2016

Le Président du jury
Patrick BROUDIC